

COMMUNE de SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (HAUTE-CORSE)

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Date de l'acte : 31 Juillet 2018

Suivant acte reçu par Me Marianne NAPPI, Notaire à PENTA DI CASINCA (20213) RN 198, Villa Franceschi, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 Mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil :

Madame Marie Jérôme Thérèse GRAZIANI, retraitée, épouse de Monsieur Walter KIRCHHOFF, demeurant à MILLAU (12100) 317 route du Causse Noir, née à SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (20230) le 20 novembre 1940.

A SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (HAUTE-CORSE) Une parcelle de terre, figurant au cadastre sous les relations suivantes : Section B n°913, lieudit Ciotta, surface 02 a 35 ca, et une parcelle de terre sise sur le territoire de ladite commune et la maison d'habitation y édifiée, figurant au cadastre sous les relations suivantes Section B n°935, lieudit Forci, surface 01 a 05 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 Mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussignée dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'Etude : marianne.nappi@notaires.fr